

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

7.7.2008

0063/2008

## DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Eluned Morgan, Robert Goebbels, Miloslav Ransdorf, Claude Turmes et  
Fiona Hall

sur la lutte contre la pauvreté énergétique dans l'Union européenne

Échéance: 7.11.2008

**Déclaration écrite sur la lutte contre la pauvreté énergétique dans l'Union européenne**

*Le Parlement européen,*

- vu le document de travail de la Commission du 10 janvier 2007 intitulé "Données sur une politique de l'énergie pour l'Europe" (SEC(2007)12),
  - vu la communication de la Commission du 5 juillet 2007 intitulée "Vers une charte européenne des droits des consommateurs d'énergie" (COM(2007)0386),
  - vu son rapport, adopté en première lecture, sur la proposition de directive modifiant la directive 2003/54/CE concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,
  - vu l'article 116 de son règlement,
- A. considérant que l'augmentation du prix du pétrole au niveau mondial entraîne une augmentation du prix de l'énergie pour les consommateurs,
- B. considérant que l'énergie constitue un besoin humain élémentaire et que pourtant, un nombre croissant de citoyens européens sont dans l'incapacité de payer leurs factures d'énergie, et que les consommateurs vulnérables, y compris les personnes âgées, les personnes handicapées et les familles disposant de faibles revenus, sont les plus touchés,
1. estime que la Commission devrait présenter une communication en matière de lutte contre la pauvreté énergétique dans l'Union européenne;
  2. invite les États membres à fournir des définitions nationales de la pauvreté énergétique et à développer des plans d'action nationaux afin d'éradiquer la pauvreté énergétique;
  3. invite la Commission à contrôler et à coordonner les données apportées par les États membres et à veiller à ce que les obligations de service public et universel soient respectées;
  4. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, à la Commission et au Conseil.